Image not found or type unknown

couvrir unr place de parking

Par **fredo2**, le **10/05/2012** à **21:24**

bonjour,

je voudraient couvrir ma place de parking, situé dans la cour de la copro, par un carport (pergola).
Suis je obligé de passer par l assemblée générale ?
sachant qu 'il n 'y a pas changement de destination du lot,
le parking reste un parking et ne devient pas un garage.

merci pour vos reponses

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés